COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 10-2017 - Séance du 30 octobre 2017 - Orale

Cheminements pour la mobilité douce

Madame la présidente
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Afin de répondre à l'attente de la population ainsi que des membres du conseil communal, la municipalité a décidé de mandater le bureau Team+ afin de présenter une étude détaillée sur l'état des lieux des cheminements existants pour la mobilité douce ainsi qu'une définition globale du potentiel en matière de réseaux piétonniers et cyclables.

Cette étude devrait permettre en outre d'atteindre les buts suivants :

- un état des lieux complet des itinéraires et des aménagements existants,
- un aperçu qualitatif des aménagements existants, prenant notamment en compte : le type et l'état du revêtement, la largueur disponible, la pente, la possibilité de mixité d'usage piéton/cycle, le propriétaire, la fréquentation, ...
- une vue générale des projets et négociations en cours intégrant une amélioration des réseaux de mobilité douce,
- une vue générale des polarités actuelles ou à venir, des besoins en déplacement actuels et futurs,
- la définition de réseaux pour les cheminements piétonniers et cyclables pouvant aboutir à la réalisation d'une carte à l'attention des habitants et/ou de la définition d'itinéraires pour les écoliers,
- un concept général des cheminements qui intégrera le tracé des liaisons, leur fonction générale, le type d'aménagement attendu. Quelques points de conflit ou d'accrochage particuliers pourront être étudiés à la demande de la commune.

Elle sera réalisée en étroite collaboration avec les services techniques de la commune, par l'organisation d'ateliers de travail, visant à établir un diagnostic complet.

Les données seront traitées et rendues de façon à pouvoir être transférées dans le guichet cartographique de la Riviera.

Le coût de cette étude s'élève à CHF 30'000.- TTC.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic — Le secrétaire

A. Bovay — J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 23 octobre 2017

M. George, municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal